

SOFINNOVA

PARTNERS

Critères ESG

ENVIRONNEMENT – SOCIAL – QUALITE DE GOUVERNANCE

Mise à jour le 26 juillet 2018

PREAMBULE

► ENVIRONNEMENT

Sofinnova Partners (« Sofinnova ») s'intéresse à l'impact environnemental des entreprises dans lesquelles elle investit ainsi qu'à leur capacité à proposer des produits et services qui répondent aux défis environnementaux. Les problématiques environnementales peuvent porter sur les émissions de carbone, la pollution, les déchets, la consommation et l'utilisation de l'eau. Sofinnova de son côté, cherche à réduire son empreinte environnementale à travers plusieurs initiatives : recyclage, réduction du nombre de voyages professionnels... D'une manière générale, beaucoup d'investissements sont réalisés dans le but de développer des technologies promouvant les principes et pratiques ESG.

► SOCIAL

Sofinnova s'intéresse, tant pour les sociétés dans lesquelles elle investit que pour elle-même, à l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, employés, consommateurs) et les attentes de plus en plus importantes des investisseurs en matière de responsabilité sociale. Les problématiques sociales peuvent porter sur tous types d'abus en

matière d'emploi, sur les indicateurs de rotation du personnel, sur la diversité, sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et sur la sécurité des produits. Sofinnova Partners encourage également la mise en place de politiques d'intéressement des salariés au sein de ses participations.

► GOUVERNANCE

Sofinnova est sensible à la valeur ajoutée procurée par les entreprises qui encouragent l'éthique en matière de gouvernance. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la prévention à la fraude et à la corruption, à l'impact sur la gestion de la société, à l'indépendance du conseil d'administration, à la rémunération des dirigeants et aux pratiques anticoncurrentielles. Chaque salarié de Sofinnova doit signer le Règlement de déontologie de la société de gestion et confirmer par écrit, chaque année, ne pas avoir investi dans les sociétés du portefeuille ou dans des sociétés en concurrence directe avec une de nos entreprises affiliées.

POLITIQUE

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Sofinnova doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères ESG sont pris en compte dans le processus d'investissement puis dans la gestion des sociétés du portefeuille.

Sofinnova Partners est par nature proche des sociétés dans lesquelles les fonds qu'elle gère sont investis. La proximité de Sofinnova à l'égard des entreprises permet aux directeurs de participation une implication particulière avec chaque entreprise suivie, avec notamment des visites de sociétés et de fréquentes rencontres avec leurs dirigeants. Par leur sensibilité personnelle ainsi que par leur présence dans la majorité des conseils d'administration des sociétés du portefeuille, les directeurs de participation sont informés sur les problématiques extra-financières - que l'on catégorise communément selon les trois notions Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). Leur suivi est formalisé par un questionnaire envoyé annuellement à chacune des sociétés du portefeuille.

ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE NOS INVESTISSEURS

Nous nous engageons à établir des relations durables avec nos investisseurs en promouvant le meilleur alignement d'intérêt entre eux et l'équipe de gestion et la plus grande transparence. Lors de l'étude des investissements, nous analysons les enjeux « ESG » (environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que de gouvernance), de façon appropriée selon la taille de

l'entreprise ciblée. De manière générale, tous nos investissements réalisés dans le domaine pharmaceutique, de l'instrumentalisation médicale ou des biotechnologies sont réalisés en s'assurant qu'ils auront un impact positif en matière environnementale et sociale.

Nous remplissons toutes les obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Lors de levées de fonds, de l'acquisition et de la cession d'une entreprise, nous nous assurons que l'ensemble des parties prenantes respecte les obligations et les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, nous disposons d'une procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts, conforme aux prescriptions de France Invest et qui a été revue par l'Autorité des marchés financiers. Elle précise notamment les règles de priorité des co-investissements et des investissements complémentaires. Nous impliquons également nos principaux investisseurs au sein d'un Advisory Board lorsqu'un cas de conflit d'intérêts est susceptible de se présenter.

Les principaux membres de l'équipe de gestion de Sofinnova Partners investissent dans les fonds gérés. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêt avec les investisseurs et contribue à la stabilité de l'équipe de gestion.

Nous excluons d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes, de la pornographie, du tabac, des jeux d'argent, ou faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes. Sofinnova n'investirait pas dans des sociétés dont les produits ou services sont associés à des violations des droits de l'homme ou au travail des enfants ou susceptibles d'avoir un impact négatif sur sa réputation ou celle de ses investisseurs

ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE NOS ENTREPRISES AFFILIEES

Nous nous engageons à être des partenaires actifs de nos participations, dans le cadre de relations de confiance et fondées sur le respect des hommes.

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos participations respecte les normes et réglementations qui leurs sont applicables, notamment en matière d'environnement.

Notre engagement aux côtés des dirigeants de nos participations s'inscrit dans la durée (5 ans ou plus) afin de permettre la mise en œuvre des leviers de croissance identifiés ensemble.

Le principal capital de nos participations est l'humain. Nous encourageons nos participations à progresser vers de meilleures pratiques sociales et à promouvoir l'association des salariés aux fruits du développement de l'entreprise.